



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 9 janvier 2012 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents, les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE**,

DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE
et **ANIE PERRAULT**.

Était absente, la conseillère **MARIE-CLAUDE CABANA**.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1.**
 - 2012-01-001** **1.1** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 janvier 2012
- 2.**
 - 2012-01-002** **2.1** **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 5, 12 et 19 décembre 2011
- 3.**
 - N.M.** **3.1** **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
Dépôt de la liste des permis de construction du mois de décembre 2011
 - 2012-01-003** **3.2** **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
Adoption de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2011
- 4.**
 - 2012-01-004** **4.1** **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
Achat de billets pour le banquet de clôture de la Semaine de l'Action bénévole 2012

5. RÈGLEMENTS

- 2012-01-005** **5.1** Adoption du règlement numéro 992-2011 augmentant le fonds de roulement d'un montant de 200 000\$
- 2012-01-006** **5.2** Adoption du règlement numéro 856-07-2011 modifiant le règlement numéro 856-2002, tel qu'amendé, afin de prolonger la durée du programme de revitalisation du noyau villageois - secteur Adamsville
- 2012-01-007** **5.3** Adoption du règlement numéro 859-05-2011 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 859-2002, tel qu'amendé, afin que le nombre de cases de stationnement puisse faire l'objet d'une dérogation mineure
- 2012-01-008** **5.4** Adoption du second projet de résolution numéro PP-01 autorisant la construction d'un centre canin

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 2012-01-009** **6.1.1** Contrat de services d'entretien des logiciels d'applications et du contrat de dépannage des équipements de la firme GFI Solutions
- 2012-01-010** **6.1.2** Contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions
Contrat d'

6.2 TRAVAUX PUBLICS

6.3 SERVICES TECHNIQUES

6.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE

- 2012-01-011** **6.4.1** Renouvellement de l'adhésion au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2012

6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2012-01-012** **6.5.1** Acquisition d'équipements de sauvetage spécialisés pour le Service de sécurité incendie
- 2012-01-013** **6.5.2** Autorisation de signature d'un protocole autorisant la participation d'une ressource policière à l'escouade régionale mixte

6.6 GREFFE

6.6.1 Vacant

- 2012-01-014** **6.6.2** Approbation d'une grille de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels pour l'année 2012

6.7 URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
2012-01-015	6.9.1	Confirmation de permanence de cinq employés syndiqués municipaux
2012-01-016	6.9.2	Nomination au poste de lieutenant au service de sécurité incendie
	6.10	TOURISME
	7.	DIVERS
2012-01-017	7.1	Renouvellement de l'adhésion au Réseau municipal pour l'année 2012
2012-01-018	7.2	Appui au concert du printemps au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins
2012-01-019	7.3	Sollicitation financière – Fonds d'Excellence Massey-Vanier
	8.	DÉPÔT DE DOCUMENTS
N.M.	8.1	Résolution de la municipalité de Brigham concernant une demande d'appui pour un projet présenté dans le cadre du Pacte rural
N.M.	8.2	Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 878-14-2011 sur les PIIA
N.M.	8.3	Certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 990-2011
N.M.	8.4	Lettre de démission de la conseillère du district #2 madame Marie-Claude Cabana
	9.	AFFAIRES NOUVELLES
	10.	PÉRIODE DE QUESTIONS
2012-01-020	11.	LEVÉE DE LA SÉANCE

2012-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2012**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 janvier 2012 avec modifications, par l'ajout du dépôt d'un document au point 8.4 et le retrait du point 6.6.1 Décision sur l'opposition à la demande de démolition du bâtiment principal sis au 245, Chemin de Gaspé.

ADOPTÉE

2012-01-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUES LES 5, 12 ET 19 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable des procès-verbaux des séances tenues les 5, 12 et 19 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2011 de même que les procès-verbaux de ses séances extraordinaires tenues les 12 et 19 décembre 2011, tels que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION
DU MOIS DE DÉCEMBRE 2011**

2012-01-003

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
AU 31 DÉCEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 décembre 2011, au montant de 612 866,23 \$ à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	145 500,69 \$
Caisse déboursés :	136 747,90 \$
	178 395,08 \$
Paies versées le:	
-29 décembre 2011	155 222,56 \$

Faits saillants :

Chèque no.

4092 Paiement de 48 500,16\$ à DGL Concept inc. pour l'achat d'un destructeur d'ozone.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2012-01-004

**ACHAT DE BILLETS POUR LE BANQUET DE CLÔTURE DE
LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2012**

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole de Granby inc. a fait parvenir une lettre à la Ville de Bromont, en date du 29 novembre 2011, invitant la Ville à participer au banquet de clôture de la Semaine de l'action bénévole qui se tiendra le samedi 21 avril 2012;

ATTENDU QUE des résidents de Bromont agissent en tant que bénévoles pour le Centre d'action bénévole de Granby inc;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 30.00 \$ par personne;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont fasse l'achat de deux (4) billets pour assister au banquet de clôture de la Semaine de l'action bénévole qui se tiendra le samedi 21 avril 2012, pour un montant total de **120.00 \$** incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprié le montant nécessaire et à l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-01-005

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 992-2011 AUGMENTANT
LE FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT DE 200 000\$**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 19 décembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé, le règlement numéro 992-2011 intitulé « Règlement augmentant le fonds de roulement d'un montant de 200 000\$ pour atteindre 1 200 000\$ ».

ADOPTÉE

2012-01-006

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-07-2011 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE
PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME DE REVITALISATION
DU NOYAU VILLAGEOIS - SECTEUR ADAMSVILLE**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 19 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT

APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 856-07-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 856-2002, tel qu'amendé, afin de prolonger la durée du programme de revitalisation du noyau villageois - secteur Adamsville».

ADOPTÉE

2012-01-007

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 859-05-2011 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO
859-2002 TEL QU'AMENDÉ, AFIN QUE LE NOMBRE DE CASES
DE STATIONNEMENT PUISSE FAIRE L'OBJET D'UNE
DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le Règlement sur les dérogations mineures numéro 859-2002;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement sur les dérogations mineures 859-2002 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné conformément à la Loi, le 19 décembre 2011 suivi de l'adoption à cette même séance, d'un premier projet de règlement;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation publique ce jour, à l'égard dudit projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé, le règlement numéro 859-05-2011 intitulé « Règlement modifiant le *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 859-2002, tel qu'amendé, afin que le nombre de cases de stationnement puisse faire l'objet d'une dérogation mineure ».

ADOPTÉE

2012-01-008

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-01 AFIN
D'AUTORISER POUR LE LOT 4 663 034, LA CONSTRUCTION D'UN
CENTRE CANIN, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

ATTENDU QU'une demande pour un projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction d'un centre canin à la sortie d'autoroute numéro 74 a été déposée;

ATTENDU QUE le projet viserait l'implantation d'un bâtiment d'environ 800 mètres carrés sur un terrain de 12 hectares, dont une partie jouit d'une autorisation de la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole;

ATTENDU QUE le projet offrirait des services de pension, de toilettage, d'éducation canine, de vente de nourriture, de réhabilitation, de formation de maître-chien, d'ateliers éducatifs et de conférences, de sports canins (agilité, obéissance, cani-cross, ski-joering, piscine, etc.);

ATTENDU QUE ce type d'usage n'est pas permis par la réglementation actuelle et qu'un PPCMOI est un outil d'urbanisme approprié pour encadrer ce type de projet;

ATTENDU QUE l'architecture finale du bâtiment sera assujettie au PIIA et que l'objet de la demande porte principalement sur l'usage;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que le projet semble répondre à un besoin dans la région et pourrait être un service intéressant pour la communauté;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* accorde le pouvoir discrétionnaire au conseil municipal d'assujettir l'approbation d'un PPCMOI à toute condition eu égard aux compétences de la municipalité;

ATTENDU QU'un premier projet de résolution PP-01 a été adopté le 19 décembre 2011;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue ce jour, à l'égard de ce projet de résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le second projet de résolution numéro PP-01 identique au premier projet et à l'effet :

D'accorder, pour le lot numéro 4 663 034, sur un terrain situé près de la sortie numéro 74 de l'autoroute 10 derrière la station-service Esso, conformément au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, l'autorisation de construire et opérer un centre canin, malgré les usages prescrits à la grille de spécification en vigueur pour la zone C04-469 du *Règlement de zonage 876-2003* de la Ville de Bromont;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) Limiter le nombre de chiens à 100 têtes;
- b) Limiter les heures à laquelle les chiens peuvent être à l'extérieur de 7 h à 20 h;
- c) Exiger des enclos opaques pour réduire les aboiements;
- d) Les plans de construction de l'architecte devront respecter les perspectives déposées;
- e) L'enveloppe du bâtiment devra répondre aux normes novoclimat ou l'équivalent, incluant les normes de qualité supérieure pour les systèmes d'échange d'air;
- f) L'orientation et la fenestration pourraient être revues lors du PIIA pour optimiser la lumière naturelle et l'apport en énergie passive;
- g) Des appareils de consommation réduite d'eau potable devront être installés sur tous les appareils;
- h) Des barils de récupération d'eau pluie devront être installés sur toutes les gouttières;
- i) Un système de compostage des matières fécales devra être mis en place;
- j) La largeur de la bande de roulement de la voie d'accès devra être au

- moins de 5,5 mètres;
- k) Un plan d'aménagement paysager complet préparé par un architecte-paysagiste devra être déposé lors de l'approbation du PIIA et des servitudes de non déboisement devront être identifiées au pourtour du projet;
 - l) Le paysagement devra être composé d'espèces indigènes nécessitant peu d'arrosage et d'entretien;
 - m) Les milieux humides existants devront être intégrés au projet et non être remblayés à moins de compensation acceptable;
 - n) Aucun affichage ne sera permis à partir de l'autoroute 10;
 - o) Un affichage discret pourra être intégré au portique du projet;
 - p) Un affichage de qualité pourrait être installé sur Pierre-Laporte conditionnellement à une approbation par le conseil municipal selon des critères de PIIA à définir
 - q) Un système de surveillance pour les enclos devra être installé et fonctionnel avant l'ouverture du centre;
 - r) Aucun élevage ne sera toléré dans l'établissement.

De fixer un délai de 36 mois pour la réalisation complète des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

ADOPTÉE

2012-01-009

**CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES LOGICIELS
D'APPLICATIONS ET DU CONTRAT DE DÉPANNAGE DES
ÉQUIPEMENTS DE LA FIRME GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2012**

ATTENDU QUE Ville de Bromont utilise les logiciels d'applications municipales de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la comptabilité, la perception, la taxation, le budget, la dette, les immobilisations et le générateur de rapports ainsi que le service de dépannage des équipements de l'application Immonet ;

ATTENDU QUE le contrat avec la firme GFI Solutions d'affaires inc. a pris fin le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire renouveler le contrat de service d'entretien des logiciels d'applications et le contrat de dépannage des équipements de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le contrat de service d'entretien des logiciels d'applications et de dépannage des équipements de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 pour la somme de **15 281,18 \$**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à signer le contrat avec la GFI Solutions d'affaires inc. pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ; ledit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approuver le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-01-010

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS
DE LA FIRME PG SOLUTIONS**

ATTENDU QUE Ville de Bromont utilise les logiciels de PG SOLUTIONS pour les permis, la qualité des services (plaintes et requêtes) et les places d'affaires ;

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de soutien de ladite firme a pris fin le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG SOLUTIONS pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG SOLUTIONS pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 pour la somme de **13 350 \$**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à signer le contrat avec PG SOLUTIONS pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approuver le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-01-011

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU LES ARTS ET
LA VILLE POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a reçu la facture du réseau Les Arts et la Ville, datée du 19 décembre 2011, pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2012 ;

ATTENDU QUE le réseau Les Arts et la Ville réunit les milieux municipaux et culturels afin de promouvoir, de soutenir et de défendre le développement culturel et artistique des municipalités ;

ATTENDU QUE le réseau Les Arts et la Ville offre à l'ensemble des employés et aux membres du Conseil municipal une gamme de services, tel que : centre de ressources en ligne, guides pratiques, colloque annuel, bulletin électronique bimensuel, inventaire culturel des municipalités membres et concours ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2012, au montant de **150 \$**, conformément à la facture du réseau Les Arts et la Ville datée du 19 décembre 2011;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-01-012

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET FINANCEMENT DU PROJET
« FORMATION ET ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE – QUE-561 »**

ATTENDU la résolution numéro 2011-07-338 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 dans laquelle il était prévu d'autoriser toutes les démarches nécessaires relatives à la mise en œuvre du programme conjoint de protection civile « Formation et équipements de sauvetage – QUE-561 »;

ATTENDU QUE la même résolution prévoyait également que les sommes allouées à cette fin seraient payables pour l'année 2012 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires;

ATTENDU QUE le coût global du projet « Formation et équipements de sauvetage – QUE-561 » est de **132 558,71 \$** lequel est financé à 50 % par la Protection civile et la différence est partagée en trois parts égales pour chaque municipalité partie à l'entente;

ATTENDU QUE le programme exige que le promoteur s'engage à avancer les fonds pour le projet « Formation et équipements de sauvetage – QUE-561 »;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à procéder pour et au nom de la Ville de Bromont, aux acquisitions d'équipement prévues dans le cadre du programme de protection civile pour le projet intitulé « Formation et équipements de sauvetage QUE-561 » et de l'autoriser à cette fin, à signer tout contrat ou document se rapportant à de tels achats;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à décréter un emprunt temporaire de **22 093 \$** plus les taxes applicables à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition et de formation, lequel est remboursable sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

2012-01-013

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
RELATIF À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE DE L'ESTRIE**

ATTENDU QUE l'escouade régionale mixte de l'Estrie (ERM) était à la recherche d'un candidat afin de compléter ses effectifs;

ATTENDU QU'un membre du service de police de la Ville de Bromont a réussi le processus de sélection de l'ERM et s'est vu offrir un poste au sein de cette équipe d'enquête;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
 APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De permettre la participation d'une ressource du service de police de la Ville de Bromont à l'escouade régionale mixte de l'Estrie (ERM) et d'autoriser à cette fin, le directeur du service de police à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente à intervenir entre la Sûreté du Québec et la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2012-01-014

**APPROBATION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION ET
 D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS
 POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE conformément à la Loi, le Conseil municipal a la responsabilité d'établir les critères pour l'évaluation de toute offre reçue en vue de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels ;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
 APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la grille d'analyse suivante pour l'évaluation et la pondération des offres reçues dans le cadre de tout appel d'offres pour services professionnels à être lancé par la Ville en 2012, sauf décision du Conseil à l'effet contraire :

SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES

CRITÈRES D'ÉVALUATION		VALEUR (B)	NOTE (C)	POINTAGE (BXC)
1.0 DESCRIPTION DES RESSOURCES				
1.1	Présentation de l'équipe de professionnels certifiés pour toutes les disciplines nécessaires au projet	5		
1.2	Offre présentée de façon complète	5		
1.3	Expérience de la firme dans trois (3) projets similaires	15		
1.4	Expérience du chargé de projet et des ressources affectées dans trois (3) projets similaires	25		
2.0 ORGANISATION DU PROJET				
2.1	Échéancier de travail	20		

2.2	Description de la méthodologie	30		
POINTAGE INTÉRIMAIRE POUR LA PARTIE QUALITATIVE				

(pointage intérimaire + 50) X 10 000

Prix

= **pointage final**

RANG :

ADOPTÉE

2012-01-015

PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS COLS BLEUS ET DE DEUX EMPLOYÉS COLS BLANCS SYNDIQUÉS

ATTENDU QUE, selon la nouvelle convention collective avec le syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont (CSN) signée le 20 décembre 2011, plusieurs postes cols blancs et bleus deviennent permanents;

ATTENDU QUE madame Émilie Jacques Pouliot et que Messieurs Jean-Marc Poirier, Justin Bouchard, André Forand et Vincent Dubuc occupent respectivement les postes de préposée aux services administratifs, de coordonnateur au tourisme, d'opérateurs journaliers et de chauffeur journalier, à l'entière satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder leur permanence, à :

Émilie Jacques Pouliot, préposée aux services administratifs
Jean-Marc Poirier, coordonnateur au tourisme
Justin Bouchard, opérateur-journalier
André Forand, chauffeur-journalier
Vincent Dubuc, opérateur-journalier

Le tout, en conformité avec la convention collective en vigueur, selon la grille salariale exposée à l'annexe D et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE

2012-01-016

NOMINATION D'UN LIEUTENANT EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU'il s'agit d'un ajout d'effectif à la fonction d'officier pour le service de sécurité incendie de la Ville Bromont ;

ATTENDU QU'un comité à été formé de deux capitaines aux opérations pour l'étude des dossiers de candidatures et pour l'entrevue des candidats en lien avec l'embauche au poste de lieutenant;

ATTENDU QU'un seul candidat était éligible au poste de lieutenant, selon les critères établis et que monsieur Maxime Roy a été recommandé par le comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer monsieur Maxime Roy au poste de lieutenant pour le service de sécurité incendie de la Ville de Bromont à compter du 9 janvier 2012 et de le soumettre à une période de probation d'un (1) an;

Le tout afin de combler ce nouveau poste à temps partiel créé par l'obtention du contrat de coordination du schéma de couverture de risques incendie pour la MRC Brome-Missisquoi, lequel a une durée de deux (2) ans.

ADOPTÉE

2012-01-017

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE
BROMONT À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE Québec Municipal a fait parvenir à la Ville de Bromont, en date du 12 décembre 2011, une facture pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont à Québec Municipal pour l'année 2012;

ATTENDU QUE Québec Municipal offre un service de bulletin d'information journalier sur le domaine municipal et offre un site Internet d'informations municipales, lesquels sont disponibles aux membres du Conseil et aux employés de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à Québec Municipal pour l'année 2012, pour le montant de **854,44\$** incluant toutes taxes, conformément à la facture émise par Québec Municipal.

ADOPTÉE

2012-01-18

**CONCERT AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL
BROME MISSISQUOI-PERKINS**

ATTENDU QU'un concert-bénéfice est organisé annuellement par la Ville de Bromont en collaboration avec une citoyenne bénévole bromontoise, madame Lola Landes, au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

ATTENDU QUE Ville de Bromont dispose d'une entente avec Productions Juste pour rire quant au prêt de la salle du Chapiteau de Bromont pour la tenue d'évènement, à certaines conditions et ce, sans frais;

ATTENDU QU'un contrat d'engagement pour le concert-bénéfice doit être signé entre Ville de Bromont et la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser à nouveau cette année, la tenue d'un concert-bénéfice au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins le 12 mai 2012, à la salle du Chapiteau de Bromont et ce, conformément à l'entente de prêt liant la Ville de Bromont et Productions Juste pour rire;

De soutenir et d'appuyer la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins en ce qui a trait à l'organisation dudit concert en s'occupant du secrétariat et de la papeterie;

D'autoriser le service des Finances de la Ville de Bromont à administrer les revenus et dépenses relatifs à la tenue de cet événement;

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général de la Ville à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, tout contrat d'engagement d'artistes pour ledit concert-bénéfice au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

D'autoriser le versement du dépôt initial représentant 50% du montant total du contrat au moment de sa signature et le solde de 50% le jour de la tenue de l'évènement;

Que la Ville de Bromont participe au concert en assurant le service de comptabilité pour cet événement, étant entendu qu'il n'y a aucun débours réel pour la Ville à ce titre.

ADOPTÉE

2012-01-19

**SOLLICITATION FINANCIÈRE – FONDS D'EXCELLENCE
MASSEY VANIER (DAVIGNON) INC.**

ATTENDU QUE le Fonds d'Excellence Massey Vanier (Davignon) Inc. a fait parvenir une lettre à la Ville de Bromont, en date du 1^{er} décembre 2011, afin que la Ville contribue aux bourses remises aux étudiants de l'école Massey-Vanier, à la fin de l'année scolaire 2011-2012 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1^{er} alinéa de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont contribue aux bourses remises aux étudiants de l'école Massey-Vanier à la fin de l'année scolaire 2011-2012 et de payer les sommes suivantes aux organismes à but non lucratif à titre de contribution :

- Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund (secteur anglophone) : **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)**
- Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. (secteur francophone): **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)**

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les appliquer au versement de ces contributions.

ADOPTÉE

N.M

DÉPÔT DE LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM CONCERNANT UNE DEMANDE D'APPUI POUR UN PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

N.M

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-14-2011 SUR LES PIIA

N.M

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 990-2011

N.M

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE DU DISTRICT NUMÉRO 2 MADAME MARIE-CLAUDE CABANA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes font des interventions sur divers sujets tels que :

- Les caractéristiques exceptionnelles de Bromont qui favorisent les sports de plein air et dont il faut tenir compte dans les projets de développements du territoire et notamment dans le cadre de l'adoption du projet de règlement modifiant le règlement sur les PIIA à l'égard des constructions en montagnes (Dépôt d'un mémoire de la part de l'organisme Les Amis des sentiers)
- Problème de circulation ainsi que de pression d'eau en haut de la montagne dans le secteur de la rue Rouville
- Orientations et intentions de la Ville quant à la protection de certains terrains et paysages et plus particulièrement les monts Bernard et Horizon
- Observations sur la circulation automobile accrue à Bromont durant certaines périodes d'achalandage de la station de ski
- Proposition à l'effet de préserver les tracés actuels des sentiers, d'identifier des sentiers dédiés respectivement aux trois disciplines principales (vélo, marche et équitation) et de réduire la quantité de pictogrammes d'interdictions diverses s'y retrouvant

- Plainte pour le non-ramassage des ordures et recyclage pendant la période des Fêtes sur la rue du Mont-Aki
- Demande d'accessibilité à la charte organisationnelle de la Ville
- Demande que soit faite lecture de la lettre de démission de madame la conseillère Marie-Claude Cabana

2012-01-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20 h 50.

ADOPTÉE

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6 février 2012.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE